

le lyaud

notre village



A l'aube du XXI^e siècle...

Bloc-notes

SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat est ouvert au public chaque semaine, à l'exclusion des jours fériés :

- les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 18 h
- le vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 19 h 30
- le samedi de 9 h à 11 h 30

Tél. 04 50 73 90 51

Fax 04 50 70 57 26

SECRETARIAT DU SIVOM ARMOY-LE LYAUD

Le secrétariat est ouvert, chaque semaine, à l'exclusion des jours fériés :

- le lundi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
- les mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h

Tél. 04 50 73 97 84

Fax 04 50 70 56 53

ORDURES MÉNAGÈRES

Sur l'ensemble de la commune les ordures sont collectées le mercredi.

Les ordures ménagères doivent être déposées :

- Les Cathelins : à côté du bassin de la route du Moulin,
- Les Chambrettes : au carrefour de la route d'Orcier,
- Chemin des Derrys : au carrefour du chemin des Jardins,
- Les Blaves et Chemin de Chantrollet : au bord de la route départementale,
- Chez NÉPLAZ : route des Cruets,
- Route d'Armoiy - Les Rierets (Vers Carlina) : en bordure de la route départementale.

Jours fériés en semaine : collecte le jeudi

DÉCHETTERIE

La déchetterie, située à Allinges (lieu-dit Macheron), est ouverte les lundi, mercredi et samedi de chaque semaine : de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 17 h 30.

Cette déchetterie étant strictement réservée aux habitants d'Allinges, Orcier et Le Lyaud, une pièce d'identité sera demandée à l'entrée.

URGENCES

Pompiers : tél. 18 (accident - incendie)

SAMU : tél. 15 (urgences santé)

Gendarmerie : tél. 04 50 71 09 20

SANTÉ

Centre Hospitalier Thonon-Evian :

tél. 04 50 83 20 00

Cabinet médical du Lyaud : Dr Machetto Laurence

Tél. 04 50 70 54 11

A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural)

Association A.D.M.R. de la Vallée du Brevon - responsable «travail» pour la commune du Lyaud, s'occupant notamment de la constitution des dossiers :

Mme Bernadette Jordan - Tél. 04 50 73 90 66.

DIVAGATION DES CHIENS

La municipalité rappelle que la divagation des chiens est interdite. Or, cette réglementation n'est pas respectée par tous, et trop de chiens errent encore dans la commune.

De ce fait, les massifs de fleurs sont abimés et les jeunes plantations asséchées ; ceci représente un coût pour la collectivité et un travail incessant pour le personnel qui entretient les espaces verts. D'autre part, la municipalité participe cette année au concours des villages fleuris, et il serait dommage que les efforts fournis par le personnel intercommunal et les particuliers soient anéantis par les dégâts causés par les chiens.

Hormis les dégradations des végétaux, les chiens déchirent les sacs d'ordures ménagères ; de nombreuses plaintes sont recueillies en mairie à ce sujet.

En outre, nous rappelons que les chiens errants représentent un danger pour les promeneurs, les enfants et les cyclistes.

Par conséquent, nous demandons à tous les propriétaires de chiens de tenir compte de ces observations et de prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter la réglementation et la tranquillité de tous.

COMITÉ DE RÉDACTION DU BULLETIN

Présidente :

Membres du Conseil Municipal :

Membres hors Conseil Municipal :

Mme Marie-Paule ROGUIER

Mme Odile FAVRE-VICTOIRE

M. André BEL

M. Michel LEREBOULET

M. Jean-Yves MEYNET

M. François CHASTEL

M. Michel LEREBOULET

M. Claude ROGUIER

Le mot du Maire

Merci de la confiance que vous avez bien voulu me renouveler lors des élections municipales, entourée de ma nouvelle équipe que vous découvrirez dans ce bulletin.

Un groupe homogène avec le souci de concertation, d'information, de transparence et d'une gestion rigoureuse des finances locales.

2001, nouveau siècle, nouveaux enjeux, aube de l'Euro fiduciaire qui verra un bouleversement total avec l'arrivée de la monnaie unique et l'adaptation aux nouvelles technologies que nous devons utiliser dans la vie de tous les jours.

Pour notre part, dans la continuité des engagements pris et des actions menées, nous poursuivrons l'aménagement du village et des hameaux qui vient de débiter avec l'important chantier de l'assainissement imposé par les pouvoirs publics.

Il se fera par tranches, étalé dans le temps, dans le cadre du SIVOM du Pays de la Côte et du Redon, en raison d'un budget d'investissement qui doit s'adapter avec les capacités financières d'un village.

Première tranche : en phase terminale, le structurant Moulin d'Amphion - Les Blaves.

Deuxième tranche : le séparatif et le réseau d'eau potable dans les hameaux de Trossy, Moulin d'Amphion et Chemin de Chantrollet qui débutera fin 2001. Une information sera donnée en réunion publique pour les usagers concernés.

Troisième tranche : le sommet du village (séparatif et réseaux secs) avec rénovation de la rue du Sanjhon.

Nos projets vous ont été communiqués lors de nos engagements électoraux et comme lors du précédent mandat, nous nous y tiendrons.

Evidemment, la vie associative, culturelle, qui fait la force du village, sera renforcée avec notre soutien.

L'été est à notre porte, profitez pleinement de ces beaux jours : repos, détente, voyages.

Parents, pensez à vos enfants qui le soir «oublient» de rentrer, incommodant le voisinage par trop de bruit. Sachez leur expliquer que toute personne a droit à sa tranquillité et que, pour respecter cette tranquillité, la municipalité organisera, en collaboration avec la gendarmerie, des contrôles d'identité durant l'été, notamment après 22 heures. Des sanctions seront prises à l'encontre de tous ceux qui seront à l'origine de tapages nocturnes ou autres nuisances.

Bonnes vacances à tous, profitez également des animations locales proposées par nos associations.

Le Maire,
Marie-Paule ROGUIER.

Composition du Conseil Municipal

Maire : ROGUIER Marie-Paule

1^{er} adjoint : MOUCHE Gérard

2^e adjoint : DÉAGE Joseph

3^e adjoint : FAVRE-VICTOIRE Odile

Conseillers : ARRACHART Frédéric

BEL André

BONDAZ Philippe

DÉTRAZ Jean-Claude

DUBOULOZ Hubert

FILLON Luce

FILLON Nadine

FILLON Stéphane

LASORSA Felice

MEYNET Jean-Yves

PETITJEAN Franck

Permanence des Adjointes :
Soucieux d'être plus proches de la population,
les adjoints sont présents en mairie
le vendredi de 17 h 30 à 19 h 30.

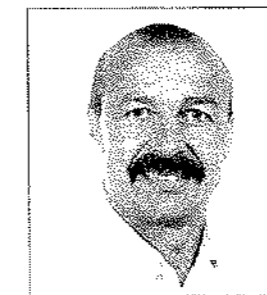
Le Conseil Municipal



Marie-Paule ROGUIER



Gérard MOUCHE



Joseph DÉAGE



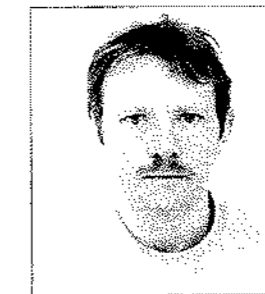
Odile FAVRE-VICTOIRE



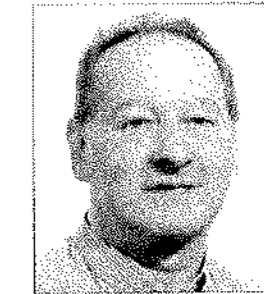
Frédéric ARRACHART



André BEL



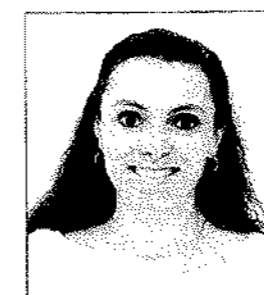
Philippe BONDAZ



Jean-Claude DÉTRAZ



Hubert DUBOULOZ



Luce FILLON



Nadine FILLON



Stéphane FILLON



Felice LASORSA



Jean-Yves MEYNET



Franck PETITJEAN

Elections des délégués aux syndicats intercommunaux

SIVOM ARMOY-LE LYAUD

4 membres titulaires
 Marie-Paule ROGUIER
 Gérard MOUCHE
 Joseph DÉAGE
 Jean-Yves MEYNET
 2 membres suppléants
 Hubert DUBOULOZ
 André BEL

SYNDICAT DU PAYS DE LA CÔTE ET DU REDON

Comité
 3 délégués titulaires
 Marie-Paule ROGUIER
 Joseph DÉAGE
 Gérard MOUCHE
 3 suppléants
 Odile FAVRE-VICTOIRE
 André BEL
 Frédéric ARRACHART

Commission Assainissement

2 membres titulaires (dont le maire)
 Marie-Paule ROGUIER
 Joseph DÉAGE
 2 membres suppléants
 Gérard MOUCHE
 André BEL

Commissions sentiers

1 membre titulaire
 Jean-Claude DÉTRAZ

1 membre suppléant
 Philippe BONDAZ

Commission tourisme

1 membre titulaire
 Luce FILLON
 1 membre suppléant
 Nadine FILLON

SIVOM DU HAUT-CHABLAIS

3 membres titulaires
 Gérard MOUCHE

Franck PETITJEAN
 Felice LASORSA

SIDISST

2 membres titulaires
 Hubert DUBOULOZ
 Philippe BONDAZ
 2 suppléants
 Franck PETITJEAN
 Stéphane FILLON

COMTÉ D'ALLINGES

Le maire (membre unique)
 Marie-Paule ROGUIER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'EAU ET ASSAINISSEMENT

1 membre titulaire
 Marie-Paule ROGUIER

Désignation des membres des commissions communales

Le maire est de droit, président de toutes les commissions. Chaque commission doit désigner un vice-président qui peut la convoquer et la présider si le maire est absent ou empêché.

URBANISME :

Ensemble du conseil municipal

IMPÔTS ET CADASTRE :

Membres titulaires : Marie-Paule ROGUIER - André BEL - Odile FAVRE-VICTOIRE - Jean-Yves MEYNET
 Membres suppléants : Luce FILLON - Stéphane FILLON - Philippe BONDAZ - Frédéric ARRACHART

AINÉS DU VILLAGE :

Odile FAVRE-VICTOIRE - Hubert DUBOULOZ - Franck PETITJEAN - Stéphane FILLON -
 Hors conseil : Bernadette CÔTE - Renée INGLIN - André CORNIER

VOIRIE - ÉCLAIRAGE PUBLIC :

Gérard MOUCHE - André BEL - Jean-Claude DÉTRAZ - Felice LASORSA

BÂTIMENTS COMMUNAUX :

Joseph DÉAGE - Gérard MOUCHE - Felice LASORSA - Philippe BONDAZ

SCOLAIRE :

Luce FILLON - Odile FAVRE-VICTOIRE - Frédéric ARRACHART - Nadine FILLON

FORÊT COMMUNALE :

Jean-Claude DÉTRAZ - Hubert DUBOULOZ - Joseph DÉAGE - Philippe BONDAZ - Odile FAVRE-VICTOIRE

INFORMATION :

Odile FAVRE-VICTOIRE - Jean-Yves MEYNET - André BEL
 Hors conseil : Michel LEREBOUTET - François CHASTEL - Claude ROGUIER

C.C.A.S. :

Nadine FILLON - Odile FAVRE-VICTOIRE - Jean-Yves MEYNET - Luce FILLON

Hors conseil : Babeth GAILLEPAND - Chantal DÉAGE - Bernadette CÔTE - Georges JOLY

DÉCHETTERIE :

Marie-Paule ROGUIER
 Gérard MOUCHE

POINTS PROPRES ENVIRONNEMENT :

Frédéric ARRACHART - Philippe BONDAZ - Jean-Claude DÉTRAZ

EAU :

Jean-Claude DÉTRAZ - Joseph DÉAGE - Philippe BONDAZ - André BEL - Felice LASORSA

SPORTS & LOISIRS :

Hubert DUBOULOZ - Odile FAVRE-VICTOIRE - Jean-Yves MEYNET - Frédéric ARRACHART - Philippe BONDAZ - Franck PETITJEAN
 Hors conseil : Marie-Rose COUCKE, Nathalie LE CORRE - Georges DÉAGE

FINANCES - BUDGET :

Jean-Yves MEYNET - Joseph DÉAGE - Odile FAVRE-VICTOIRE - Frédéric ARRACHART - Stéphane FILLON

Compte-rendus

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2001

Absent : Philippe JACQUET

A l'ouverture de la séance, Madame le Maire présente ses meilleurs vœux pour 2001 à tous les membres du Conseil Municipal.

Acquisition matériel informatique :

Mme le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'équiper le secrétariat de la mairie d'un second ordinateur. Après avoir consulté plusieurs fournisseurs, et pris conseil auprès de l'Association des Maires, le maire propose de retenir le matériel proposé par la société Assistance Informatique, pour un montant de 19 890 F HT. Le conseil accepte cette proposition.

Indemnité de conseil du receveur municipal :

Le Conseil accepte d'allouer à Monsieur Breuil, receveur municipal, l'indemnité annuelle de conseil qui s'élève à la somme de 2 273 F pour l'année 2000.

Subvention MUTAME :

Le Conseil accepte d'allouer la subvention annuelle sollicitée par la Caisse Mutuelle de Prévoyance du Personnel des Collectivités Territoriales, qui s'élève à la somme de 175 F.

POS / modification n°2 :

Suite à l'enquête publique relative à la modification n° 2 du POS, les conclusions du commissaire enquêteur étant rendues, le Conseil Municipal approuve ladite modification.

Protection du chef-lieu contre les chutes de pierres :

Mme le Maire rappelle que la meilleure offre de prix pour la réalisation des travaux de protection du chef-lieu dépasse de 65 750 F le montant estimé par le service RTM, et que la subvention accordée par la Région a été calculée par rapport à ce montant estimatif.

Toutefois, un second dossier de demande de subvention pourra être présenté à la Région courant 2001, même si les travaux sont entrepris. Le Conseil décide de mettre en œuvre la totalité des travaux, le montant du marché s'élevant à la somme de 347 737 F TTC.

P.O.S. - Affaire DEVILLE-DETRAZ contre COMMUNE DU LYAUD :

Mme le Maire présente au Conseil la notification de jugement du Tribunal Administratif de Grenoble concernant le recours effectué par Mesdames DEVILLE et DÉTRAZ contre la délibération du 6 mars 2000 approuvant la modification n°1 du POS. Ce jugement rejette la requête de Mmes DEVILLE et DÉTRAZ.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2001

Excusé : Philippe PERRET-JEANNERET
 Absent : Gérard PERILLAT

Budget primitif 2001 (budget principal) :

Le Conseil Municipal examine et approuve le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement :	2 267 500 F
- section d'investissement :	549 700 F

Tarification de l'eau :

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix du mètre cube d'eau à 6 F hors taxes, pour les consommations enregistrées de février 2001 à mars 2002. Le montant des frais fixes reste inchangé.

Équipement zone artisanale :

Madame le Maire, communique au Conseil, le coût des travaux d'électricité pour la réalisation de la zone artisanale (quote-part communale) :

- éclairage public :	239 888 F TTC
- extension du réseau et mise en souterrain :	255 042 F TTC.

La quote-part communale concernant l'enfouissement du réseau téléphonique est estimée à la somme de 59 000 F TTC.

Concernant l'extension du réseau d'eau, le montant des travaux est estimé à la somme de 655 957 F TTC, hors subventions.

Le coût des travaux d'assainissement sera communiqué par le Syndicat du Pays de la Côte et du Redon. Le montant des travaux d'aménagement de voirie reste également à étudier. A partir de ces éléments, le Conseil confirme son accord de principe pour la réalisation de ce projet, mais souhaite que cette opération ne soit engagée qu'après avoir fait l'objet d'une étude plus précise sur le coût total, afin de fixer le prix de vente des parcelles.

Indemnité représentative de logement des instituteurs :

Le Conseil se prononce favorable à une augmentation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs de 4,91 % pour 2000 par rapport à 2001.

Vote des subventions :

Le Conseil décide, pour 2001, d'allouer les subventions suivantes :

- Ass. prisonniers de guerre	300 F
- Batterie-fanfare "L'Écho du Haut-Chablais"	1 000 F
- Ass. Parents d'Élèves Le Lyaud / Armoiy	6 000 F
- A.S. Le Lyaud / Armoiy	5 000 F
- UFOVAL	600 F
- Tennis Club	3 300 F
- ADMR	2 500 F
- Ass. Goutte de Vie	1 500 F
- Foyer Culturel Armoiy/Le Lyaud	4 000 F
- Ass. Parents Inadaptés Thonon/Chablais	1 000 F
- Ass. Manifeste pour la Vie	1 000 F

Compte-rendus

Contentieux POS :

Suite à la notification du recours présenté pour le compte de M. et Mme DÉTRY et de M. et Mme ROCH devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon, le maire est autorisé à ester en justice.

À l'issue de la séance, Madame le Maire, remercie tous les membres du Conseil Municipal pour le travail effectué durant ce mandat.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2001

Excusées : Nadine FILLON - Luce FILLON

Absent : Hubert DUBOULOZ

Budget Eau - Primitif 2001 :

Le Conseil Municipal examine et approuve le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

- section d'exploitation : 500 000 F
- section d'investissement : 1 370 123 F

Budget Arcades - Primitif 2001 :

Le Conseil Municipal examine et approuve le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 33 600 F
- section d'investissement : 249 515 F

Comptes administratifs 2000

Le Conseil adopte les comptes administratifs qui se résument ainsi :

Budget principal :

Section de fonctionnement	dépenses	2 889 175,49
	recettes	4 810 225,02
Excédent de fonctionnement		1 921 049,53
Section d'investissement	dépenses	1 603 271,55
	recettes	1 957 203,29
Excédent d'investissement		353 931,74

Budget eau :

Section d'exploitation	dépenses	249 797,39
	recettes	754 406,68
Excédent d'exploitation		504 609,29
Section d'investissement	dépenses	281 872,73
	recettes	741 388,84
Excédent d'investissement		459 516,11

Budget arcades :

Section de fonctionnement	dépenses	8 439,20
	recettes	128 605,00
Excédent de fonctionnement		120 165,80
Section d'investissement	dépenses	950 763,63
	recettes	726 115,00
Déficit d'investissement		224 648,63
Restes à réaliser (recettes)		109 350,00
Déficit d'investissement		115 298,63

Le Conseil approuve les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal

Vote des taux d'imposition des taxes locales :

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2001.

Les taux communaux sont donc fixés comme suit :

- taxe d'habitation	7,84 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties	7,73 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	37,06 %
- taxe professionnelle	14,30 %

Fiscalisation du SIDISST :

Le Conseil Municipal opte pour la fiscalisation de la participation communale au budget du Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours. En conséquence, à partir de 2001, le SIDISST assurera la mise en recouvrement de la participation communale par le produit des impôts.

Vote des indemnités des élus :

Concernant les communes dont la population est comprise entre 1000 et 3499 habitants, le maire peut bénéficier d'une indemnité maximale de 43 % de cet indice, soit 9 868,67 F brut. Les adjoints au maire peuvent bénéficier d'une indemnité maximale de fonction égale à 40 % (ancien barème) de l'indemnité maximale du maire soit 2 845,85 F. Le Conseil Municipal décide de fixer les indemnités mensuelles de fonction des élus au taux maximal.

Echange foncier avec M^{me} Fabienne NÉPLAZ :

Le Conseil émet un avis favorable au déclassement d'une partie du chemin rural des Derrys qui fera l'objet d'un échange avec une partie de la propriété de Melle NÉPLAZ, cadastrée AD 274.

Protection du chef-lieu :

Le Conseil sollicite l'attribution d'une subvention complémentaire auprès de la Région compte tenu de la modification du marché initial.

Subvention "Association Féternes" :

Le Conseil décide d'attribuer à l'Association "Féternes" une subvention d'un montant de 5000 F.

Enregistrement et transmission des dossiers de demande d'attribution de logement social :

Suite à la demande de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, le Conseil accepte que la mairie continue à être lieu de dépôt pour toute demande de logement social et de confier à ADIL/PLS la tâche d'enregistrement informatique du numéro unique de la demande.

Compte-rendus

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2001

Budget principal - Décision modificative n° 1 :

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative proposée par le Maire et décide d'inscrire en recettes et en dépenses, les crédits suivants :

- section de fonctionnement :	1 921 049,00 F
- section d'investissement :	755 320,00 F

SELEQ 74 - renouvellement des délégués :

Le Maire expose que, conformément à l'article 4 des statuts du Syndicat d'Electricité et d'Équipement de la Haute-Savoie, il y a lieu de désigner deux délégués à l'échelon du canton, et que à cet effet, les maires du canton de Thonon-les-Bains Est ont désigné, lors d'une réunion le 17 avril 2001, deux candidats susceptibles d'être délégués : Messieurs Gérard MOUCHE, maire-adjoint de Le Lyaud et Michel ROUGE, conseiller municipal d'Armoy.

Le Conseil Municipal désigne Messieurs MOUCHE et ROUGE comme délégués du canton de Thonon-les-Bains Est au comité du Syndicat d'Electricité et d'Équipement de la Haute-Savoie.

Qualité de l'eau :

Le Maire présente le rapport annuel relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Ce rapport est disponible en mairie.

ESPACE CDDM MENUISERIE

Votre partenaire régional

Avenue des Prés Verts
74200 THONON
Tél. 04 50 71 31 71
Fax 04 50 71 62 95

**Lucien PETITJEAN
et Fils**
**ENTREPRISE CARRELAGE
FAÏENCES**

Moulins d'Amphion - LE LYAUD
Tél. 04 50 73 91 95

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2001

Prêts Caisse d'Épargne - Conversion en Euros :

Considérant que, pendant la période transitoire, la conversion en unité euro des contrats d'emprunt en cours d'exécution initialement libellés en unité franc peut-être effectuée par les parties, le Conseil Municipal décide que, pour les contrats passés avec la Caisse d'Épargne, l'unité franc soit convertie en unité euro.

Prévention routière :

Monsieur Joseph DÉAGE est désigné comme correspondant municipal avec le comité départemental de la Prévention Routière.

Concours des villages fleuris :

Pour la première fois cette année, la commune participe au concours des villages fleuris, organisé par le Conseil Général de la Haute-Savoie.

Dans le courant du mois de juillet, un jury composé de responsables d'espaces verts et d'une commission communale, passera dans tout le village afin d'honorer les endroits les plus fleuris, et les environnements les mieux aménagés.

Pour que notre commune se distingue des autres, nous comptons sur les particuliers pour fleurir les maisons et embellir les extérieurs (cours, petit jardin...).

AMPHION-LES-BAINS

**SNACK
DE LA PLAGE**

Bar - Restaurant rapide
TOUT L'ÉTÉ

Tél. 04 50 70 88 64

**JACQUET
TRAITEUR**
Conseil en Réception

THONON : 62, route d'Évian
Tél. 04 50 71 18 06 - Fax 04 50 26 32 24

Favorisez nos annonceurs !

Compte-rendus du SIVOM

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 24 JANVIER 2001

Indemnité de Conseil de Monsieur BREUIL :

Madame le Président rappelle au Comité Syndical qu'il avait bien voulu délibérer pour l'octroi de l'indemnité de conseil en faveur de Monsieur le Receveur Municipal, prévue par arrêté interministériel du 16 décembre 1983. Le Comité Syndical, accepte de verser l'indemnité de Conseil, d'un montant de 2 872 F à Monsieur BREUIL, Receveur Municipal de la Trésorerie de Thonon-les-Bains.

Contribution à la Caisse Mutuelle de Prévoyance du Personnel des Collectivités Territoriales :

Madame le Président expose au Comité Syndical la demande de la Caisse Mutuelle de Prévoyance du Personnel des Collectivités Territoriales pour le renouvellement de la contribution annuelle s'élevant à 175 F par agent. Le Comité Syndical, décide d'allouer une contribution d'un montant de 875 F à la Caisse Mutuelle de Prévoyance du Personnel des Collectivités Territoriales, afin de participer aux prestations à caractère social.

Création d'un poste d'agent de maîtrise qualifié :

Madame le Président informe le Comité Syndical de la création d'un poste d'agent de maîtrise qualifié en remplacement du poste d'agent de maîtrise actuel. Le Comité Syndical accepte la création d'un poste d'agent de maîtrise qualifié.

Préparation du budget 2001 :

Madame le Président soumet aux membres du Comité Syndical la préparation du budget primitif 2001. Concernant la section fonctionnement (y compris le remboursement "part capital" des prêts), la participation de deux communes pour le fonctionnement du Syndicat intercommunal Armoy-Le Lyaud s'élève à 2 845 325 F. En conclusion, pour l'exercice 2001, la participation de la Commune d'Armoy sera de 1 245 691 F et la participation de la commune de Le Lyaud sera de 1 457 634 F. Cette année, il conviendra d'équiper la salle des maîtres en mobilier (tables et chaises). En fin d'année, des tables ont été commandées pour le groupe scolaire.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 23 FÉVRIER 2001

Vote du budget primitif - exercice 2001 :

Le Comité Syndical examine et approuve le budget primitif 2001 équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 2 844 775 F pour la section de fonctionnement et à celle de 563 000 F pour la section d'investissement.

Questions diverses :

Le Comité Syndical décide d'équiper la salle des maîtres du groupe scolaire intercommunal Armoy/Le Lyaud.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 28 MARS 2001

Elections du Président et du Vice-Président :

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme ROGUIER Marie-Paule, présidente. Monsieur Daniel CHAUSSÉE, le plus âgé des membres du Comité Syndical, a pris ensuite la présidence. Le Comité Syndical étant composé de deux communes, il est normal que l'alternance en matière de présidence soit respectée, Monsieur Daniel CHAUSSÉE, maire d'Armoy est élu président et Marie-Paule ROGUIER, maire de Le Lyaud, présidente sortante est élue vice-présidente. Monsieur Daniel CHAUSSÉE remercie la présidente sortante pour le travail effectué lors du mandat précédent.

Indemnités des élus :

Monsieur le Président indique que le barème démographique fixant les taux d'indemnités de fonctions des présidents est fixé par la loi en pourcentage de l'indemnité du maire d'une commune dont la population serait égale à celle de l'ensemble des communes composant l'EPCI. Concernant les EPCI dont la population est comprise entre 1000 et 3499 habitants, le président peut bénéficier d'une indemnité maximale de fonction égale à 37,50 % (ancien barème) de l'indemnité du maire soit 2 668,00 F. Le vice-président peut bénéficier d'une indemnité de fonction égale à 37,50 % de l'indemnité de l'adjoint au maire d'une commune dont la population serait égale à celle de l'ensemble des communes composant l'EPCI de la tranche de 1000 à 3499 habitants soit 1067 F.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré fixe les indemnités mensuelles de fonction du président et du vice-président au taux maximal.

Les indemnités seront versées à partir de la date d'installation du Comité Syndical soit le 29 mars 2001 et subiront automatiquement les évolutions.

Questions diverses :

A compter du 3 mai 2001, le Syndicat Intercommunal Armoy/Le Lyaud ouvrira une garderie périscolaire pour une période d'essai de 2 mois, c'est-à-dire fin avril jusqu'à fin juin 2001. Les heures de garderie seront les suivantes : le matin de 7 h 30 à 8 h 30 et le soir de 16 h 30 à 18 h 00. Suite à cette période d'essai, le Comité Syndical décidera de maintenir ou non la garderie périscolaire en septembre 2001.

La garde périscolaire est payante, le tarif de l'heure est fixé à titre d'essai à 16 F. Le SIVOM se garde le droit de modifier le prix suivant les frais de fonctionnement occasionnés.

Compte-rendus du SIVOM

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 27 AVRIL 2001

Ouverture garde-périscolaire et tarif :

Le Comité Syndical décide d'ouvrir la garde périscolaire le jeudi 3 mai 2001. Les heures d'ouverture sont le lundi, mardi, jeudi et vendredi, le matin de 7 h 30 à 8 h 30 et le soir de 16 h 30 à 18 h. La garde périscolaire est ouverte à titre d'essai jusqu'à fin juin 2001. Le tarif a été fixé à 16 F/l'heure.

Le Comité Syndical décidera fin juin si la garde périscolaire est maintenue ou non pour la rentrée de septembre 2001 et décidera éventuellement de modifier le tarif si cela est nécessaire.

La vente de tickets pour la garde périscolaire aura lieu chaque lundi au bureau du SIVOM de 8 h à 9 h 30 en même temps que la vente de tickets de cantine.

Création d'une régie et nomination d'un régisseur et d'un suppléant :

Monsieur le Président précise qu'il convient de créer une régie de recettes afin d'encaisser le montant de la vente des tickets pour la garde périscolaire et de nommer un régisseur et un suppléant. Le Comité Syndical accepte de créer une régie de recettes et nomme Mireille GIRARD, secrétaire du SIVOM régisseur et Thérèse CETTOUR-BARON, adjointe au maire d'Armoy, suppléante.

Création d'emplois saisonniers :

Monsieur le Président énumère les diverses tâches supplémentaires à effectuer durant la période printanière et estivale. De plus, les agents titulaires bénéficient de leurs congés annuels durant les mois de juillet, août et septembre. Les charges de travail sont plus importantes et l'effectif restreint. Il convient donc d'engager du personnel saisonnier, pour une période déterminée, allant de mai à septembre 2001. Il sera également nécessaire de recruter un agent d'entretien qui aura en charge l'entretien des classes de maternelle. Le Comité Syndical, décide la création d'emplois saisonniers, à temps complet, pour une période déterminée allant de mai à septembre 2001, et d'un agent d'entretien pour 1 ou 2 heures par jour, durant mai et juin 2001.

Location appartement du SIVOM :

Le Comité Syndical décide d'augmenter le loyer de l'appartement du SIVOM de 50 F par mois, à compter du 1^{er} juin 2001. Le montant mensuel est fixé à 3 550 F.

Questions diverses :

Le Comité Syndical décide d'acquiescer un échafaudage, une perceuse visseuse sans fil, des pantalons de sécurité pour les services techniques. Le contrôle technique du véhicule Renault Express, mis en circulation le 14 février 1987, est valable jusqu'en mai 2001. Dans l'hypothèse où ce véhicule devra subir d'importantes réparations, le Comité Syndical le remplacera par un véhicule d'occasion de même type.

LES CARRIÈRES CHABLAISIENNES

Jean GILETTO - Ing. ETP

La Jossière
74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 71 10 06

PÉPINIÈRE CHABLAISIENNE
HORTICULTURE GÉNÉRALE
FLEURISTE DÉCORATEUR



20 AVENUE DES ALLINGES
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. 04 50 71 18 95
Fax 04 50 71 64 98

PEINTURE & DÉCORATION DEGENÈVE Christian

REVÊTEMENTS • SOLS ET MURS • FACADES

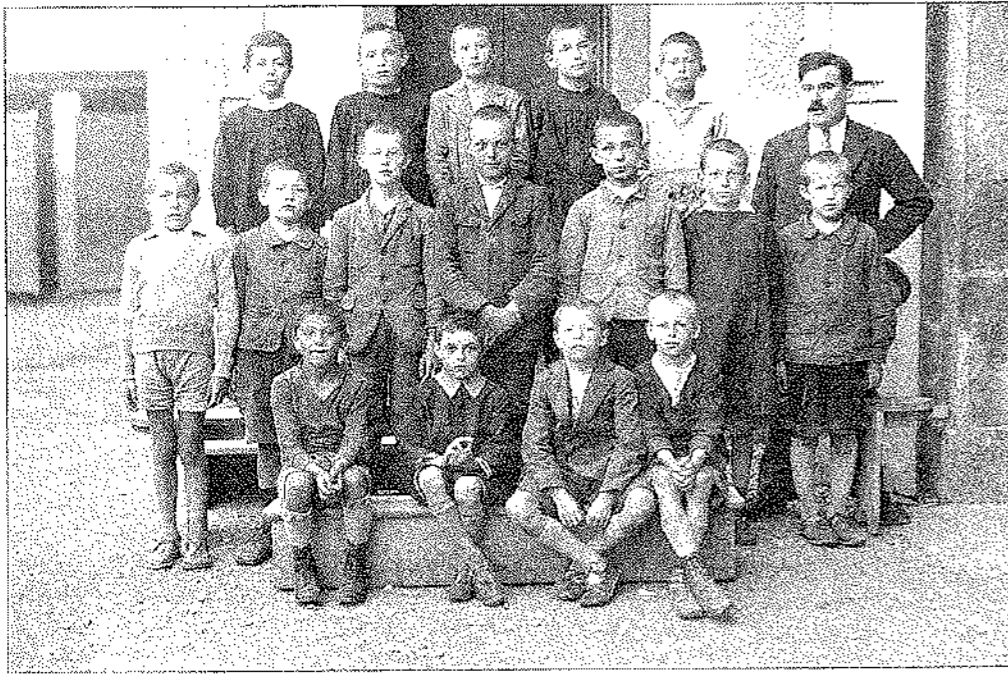
Les Moulins d'Amphion - 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 70 55 95
Fax 04 50 70 55 96

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

Ets Gérard MOUCHE
21, route des Cathelins
74200 LE LYAUD

Tél. 04 50 73 91 11
Fax 04 50 73 95 61

La photo «Souvenirs»



ÉCOLE DE GARÇONS 1936

1^{er} rang, en haut : Alphonse Jean, Bouchet Ernest, Rey Raymond, Néplaz Alfred, Dubouloz Armand.
2^e rang, au milieu : Michoud Gaston, Alphonse Aimé, Deville Antonin, Bel Jean, Néplaz Louis, Bouvet Roger, Bondaz Maxime.
3^e rang, assis : Grando François, Fillion François, Grando Antoine, Favre Jean... et Monsieur Michoud Claudius, instituteur décédé subitement en janvier 1935.

Elections Cantonales

CANTON DE THONON-EST - Mars 2001 - LE LYAUD

Nombre d'inscrits : 769

1^{er} tour (11 mars 2001)

Nombre de votants :	571
Nombre de suffrages exprimés :	534
Résultats :	
Maurice GUILLON :	28
Brigitte FAIGT :	103
Pierre MUDRY :	21
François FLORET :	31
Frédéric ZORY :	341
Charles CONTOUX :	10

2^e tour (18 mars 2001)

Nombre de votants :	444
Nombre de suffrages exprimés :	430
Résultats :	
Brigitte FAIGT :	103
Frédéric ZORY :	327

Taux de participation :

	Le Lyaud	Canton
1 ^{er} tour :	74,25 %	60,31 %
2 ^e tour :	57,73 %	56,66 %

Elections Municipales

11 mars 2001 - LE LYAUD

Nombre d'inscrits :	771
Nombre de votants :	588
Nombre de suffrages exprimés :	546
Taux de participation :	76,26 %

Etat civil

NAISSANCES

DUNAND Bastien	4 janvier 2001
DUDING Kévin	6 janvier 2001
CÔTE Marion Camille	18 février 2001
LENGANEY Nicolas Théo Mary	6 mai 2001

MARIAGES

Sigrid HAITJEMA et Hervé CLOPPET	30 avril 2001
Sylvie LUGRIN et Sylvain CLAUDE	12 mai 2001
Valérie FILLON et Franck VERBEQUE	19 mai 2001
Séverine CURSAT et Jean-Marc GALLAY	16 Juin 2001

DÉCÈS

Louise BERGER épouse GILETTO	3 février 2001
Christiane MOUVILLAT Vve DEGENÈVE	19 février 2001
Roger DÉTRY	23 février 2001
François DUPRAZ	5 avril 2001
Marie-Louise BERTHET Vve BONDAZ	16 avril 2001

Quand les Toujours Jeunes du Lyaud partent en vadrouille...

24 juin 2001 : les "Anciens" du Lyaud, toujours en pleine forme, partent à 8 h de la place du village, direction Martigny en Suisse.

Conduits par un excellent chauffeur et un guide au savoir impressionnant, connaissant par cœur le trajet, nous établissons notre bivouac pour le casse-croûte à côté de la gare de Martigny, sous l'œil inquiet d'une dame suisse dérangée dans sa tranquillité.

Brioche d'Etienne (qui, bien qu'absent, avait pensé aux gourmands), vin blanc ou rouge, café, jus de fruits préparés et servis avec gentillesse par l'équipe habituelle (avec un petit nouveau : Stéphane FILLON) qui donnent de nouvelles forces à la troupe.

Départ du train à 9 h 40 qui, par un trajet extraordinaire alternant précipices et tunnels, nous amène à la gare du Chatelard Frontière où nous attend le car.

Halte au chalet de la réserve des Aiguilles Rouges, au col des Montets. Les sportifs parcourent le petit sentier écologique et les plus tranquilles visitent le musée, guidés par des étudiants stagiaires, heureux de tout expliquer.

Départ pour Chamonix et repas au restaurant des luges d'été. Aucun "ancien" (ni "ancienne") ne se risque à une descente en luge !

Excellent repas vite et bien servi par un personnel compétent.

Départ enfin pour la visite du Plateau d'Assy et de sa chapelle. Tout au long du chemin, nous pouvons admirer le Mont Blanc et les glaciers majestueux sous un ciel limpide et sans nuage. Quelle vue ! Retour tranquille, bercé par l'accordéon à l'impériale et les chansons de Bernadette au rez-de-chaussée.

A 19 h le car nous dépose au Lyaud après une excellente journée. Merci à tous et à toutes.

François CHASTEL



Les responsables d'associations

ASSOCIATION SPORTIVE LE LYAUD - ARMOY

M. Claude ROQUIER
434, route des Devants - Tél. 04 50 73 94 89

SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE

M. Michel MIGLIASSO
393, route des Devants

CONSEIL PAROISSIAL POUR LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

M. André CORNIER
520, route des Devants - Tél. 04 50 73 95 08

TENNIS-CLUB DU LYAUD

M. LE CORRE Thierry
50, chemin des Trois Partieux - Tél. 06 12 27 77 99

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES LE LYAUD-ARMOY

Mme CAMBUZAT Catherine
168, route du Stade - Armoiy - Tél. 04 50 70 52 57

BATTERIE-FANFARE «L'ECHO DU HAUT-CHABLAIS»

M. BASTARD Jean-Michel
43, route des Cathelins - Tél. 04 50 73 92 14

ENTENTE ARMOY-LE LYAUD GYMNASTIQUE

Mme Odette LEREBOULET
512, route de Chambrettes - Tél. 04 50 73 90 60

CLUB «RENCONTRE»

Mme INGLIN Renée
201, rue du Sanjhon - Tél. 04 50 73 92 11
Mme Ginette GAUTRON
Route d'Orcier - Tél. 04 50 73 91 73

GOUTTE DE VIE

M. LUGRIN Jean
476, route des Devants - Tél. 04 50 73 95 06

ENTENTE LE LYAUD-ARMOY-ORCIER FOOTBALL

M. FAVRE-VICTOIRE Daniel
222, chemin des Rlerêts - Tél. 04 50 73 97 83

ASSOCIATION SPORTS-LOISIRS

M. DUBOULOZ Hubert
182, Route d'Orcier - Tél. 04 50 73 92 88

FOYER RURAL ARMOY-LE LYAUD

Mme CETTOUR-BARON Thérèse (Armoiy)
2666 F Les Passieux - Tél. 04 50 73 95 22



Michel PISSARD-GIBOLLET
INDUSTRIE - BÂTIMENT - COMMERCE - PARTICULIERS

463 ZI Genevrière
Route des Blaves - 74200 ALLINGES
Tél. 04 50 73 99 14 - Fax 04 50 70 58 50

Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours du Secteur de Thonon-les-Bains - Fiscalisation

Lors de sa séance du 23 février 1996, le Comité du SIDISST a approuvé le principe de permettre aux communes membres d'opter pour la fiscalisation des participations communales au budget.

En outre, chaque année, le Conseil Municipal de chaque commune adhérente au syndicat doit délibérer pour choisir entre :

- une participation communale inscrite au budget.
- une mise en recouvrement de cette participation par le produit des impôts.

La commune de Le Lyaud a, jusqu'à cette année, choisi de payer directement cette participation, en inscrivant cette dépense au budget communal. Pour 2001, la contribution communale est de 125 524,52 F.

Lors de sa séance du 9 avril 2001, le conseil municipal du

Lyaud a opté pour la fiscalisation, en conséquence, dès cette année, le SIDISST mettra en recouvrement la participation communale par le produit des impôts locaux. Cette somme apparaîtra sur votre prochaine feuille d'impôts. De ce fait, les impôts locaux n'ont pas été augmentés cette année :

	Taux communal	Moyenne Natio.	Moyenne Dép.
Taxe d'habitation	7,84 %	13,50 %	11,57 %
Taxe foncière	7,73 %	17,23 %	12,74 %
Taxe foncière non bâti	37,06 %	40,88 %	54,61 %
Taxe professionnelle	14,30 %	14,80 %	

Ce qui donne le classement de la commune du Lyaud 197^e sur 281 communes.

SIVOM du Haut-Chablais

Informations relatives aux ordures ménagères

En juillet 2000, le SIVOM du Haut-Chablais a été contraint par les services de l'Etat de fermer le four intercommunal du Lyaud et de sous-traiter le ramassage des ordures ménagères pour les faire incinérer à Chedde - Passy. La facture de chaque particulier a connu une forte hausse. Le système de recouvrement par "rôle", à charge du SIVOM, a été remis en cause car il ne permettait pas le recouvrement des impayés, et parce qu'il générait une charge de travail conséquente pour les différents partenaires. Une réflexion de recouvrement par taxe a été engagée.

Dans sa réunion du 25 avril 2001, le nouveau Conseil, délégué par les communes, a entériné les orientations budgétaires prises en juillet 2000 et a voté le passage à la taxe

pour les ordures ménagères.

Cette taxe sera d'environ 5,30 % de la base de l'impôt sur le foncier bâti en 2001. Le recouvrement intermédiaire établi depuis juillet 2000 représentait environ 7,15 % de cette base. Pour certain, ces orientations représenteront une baisse en regard de la dernière facture, pour d'autres une hausse. Conscient des désagréments générés, nous vous assurons que nous nous efforçons de gérer au mieux cette situation très difficile, non seulement pour nous mais également à l'échelle du département.

Le président du SIVOM,
Alain HENRY.

INFORMATIONS SOCIALES

Vous avez besoin de conseils :

- en insertion sociale et professionnelle, si vous avez entre 16 et 26 ans
- dans votre recherche d'emploi pour les plus de 26 ans,
- en matière juridique (droit du travail) pour tout public.

Vous me rencontrerez lors de mes permanences, dans le hall de la mairie, tous les jeudis soirs (entre 20 h et 21 h)

Babeth GAILLEPAND

REPRO-LÉMAN

PHOTOCOPIES COULEURS

TIRAGE COPIE PLANS

IMPRESSION NUMÉRIQUE GRAND FORMAT

PLASTIFICATION TOUS FORMATS

TEE-SHIRT PERSONNALISÉ

Tivoli 1 - Avenue du Châtelard - THONON
Tél. 04 50 71 91 59

L'Épicerie
du Boulanger

A. NÉPLAZ

Rue de la Mairie • 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 73 96 19

PAIN
VIENNOISERIE
PATISSERIE
ALIMENTATION

Travaux de protection du chef-lieu contre les chutes de pierres



En janvier 1997, une pierre d'environ 500 kg provenant de la colline du Cez atteignait une maison du chef-lieu du village. Les dégâts étaient minimes et les risques de chutes de pierres faibles. C'est pourquoi, une étude a été demandée au service de Restauration des Terrains en Montagne (RTM) en 1998. Ce dernier a défini le type de travaux à réaliser et la zone à protéger. La solution retenue est la mise en place d'un filet pare-pierres au pied de la falaise. Ce travail a été réalisé par l'entreprise CAN au cours du mois de mars 2001 pour un coût de 347 737 F TTC.

Fête du Temps

Après les Gaulois, le Moyen-Age, la Fête du Temps, va se plonger, le dimanche 16 septembre prochain, dans la Renaissance. Nous comptons sur vous pour partager cette journée avec Léonard de Vinci, Gutenberg, Galilée, Cartier, François I^{er}, Luther et tous les hommes et femmes qui ont vécu à cette époque. La Fête du Temps se déroulera cette année sur la place du Champ Dunant au Lyaud et les villageois de la Renaissance vous feront goûter les mets du XVI^e siècle. A ce propos nous sommes à la recherche de charrettes d'époque ou de paniers totalement en bois (contactez Luce Fillon au 04 50 26 37 13). A vos costumes pour une journée historique !

Photos : retour sur le Moyen-Age / Le temps des bourreaux et de Robin des Bois.



ÉVÈNEMENT MUSICAL :

CONCERT «MUSIQUE EN CHABLAIS» LE 19 AOÛT EN L'ÉGLISE DE LE LYAUD

Dans le cadre du stage national qui se tient à Thonon, 8 solistes professeurs des conservatoires nationaux interpréteront des pièces classiques et modernes ainsi que des musiques populaires d'Europe et d'Amérique Latine. Entente intercommunale Allinges - Le Lyaud avec le concours du Cercle Littéraire Artistique Léman Savoie. Concert à 20 h 30.

Hôtel-Restaurant A L'ÉCHO DES MONTAGNES

74200 ARMOY • Tél. 04 50 73 94 55

à 15 km
des pistes de ski
à 5 km
du Lac Léman

Si on parlait d'assainissement...

Pour répondre aux exigences de la Loi sur l'Eau, les communes de l'arrière pays se sont regroupées en 1996 pour lancer une vaste étude sur l'ensemble du bassin versant du Lac Léman, de Brenthonne à Bellevaux.

Le schéma d'assainissement qui en résulte a mis en évidence diverses solutions. Pour les communes aujourd'hui regroupées dans le Syndicat Intercommunal du Pays de la Côte et du Redon (Allinges, Armo, Cervens, Le Lyaud, Perrignier, Draillant, Orcier) deux préconisations ont été formulées :

- le raccordement à la future station d'épuration de Thonon,
- la réhabilitation ou la réalisation d'assainissement individuel dans des zones favorables et/ou difficilement raccordables.

Le volet assainissement collectif présente un programme très ambitieux. En effet, compte tenu de l'urgence de la situation (pollution à la salmonelle du Pamphiot et du Redon ayant entraînée la fermeture des plages), le Syndicat Intercommunal du Pays de la Côte et du Redon va entreprendre un vaste programme de travaux pour raccorder un maximum de personnes. Chaque année, 10 millions de francs vont être investis pour la réalisation :

- de **réseaux structurants** formant la colonne vertébrale du système d'assainissement.

Ainsi l'année 2000 a vu se réaliser le premier structurant permettant la jonction Thonon-Le Lyaud. Les six kilomètres de ce collecteur seront terminés fin juillet 2001. Cette canalisation permettra de collecter les Blaves, les Moulins d'Amphion et le chef-lieu de Le Lyaud.

En 2001-2002, le deuxième structurant Perrignier-Margencel-Mésinges verra le jour. Il permettra de raccorder Cervens, Draillant, Perrignier à la station d'épuration de Thonon via Margencel et Anthy. Cette même année verra la réalisation du collecteur structurant Les Blaves - Trossy. La mise en œuvre de ce collecteur est une priorité car il participera à la protection des captages alimentant en eau potable la commune de Thonon.

- des **antennes de collecte** permettront de raccorder les habitations aux structurants et traiter ainsi leurs effluents à la station d'épuration de Thonon.

En 2000-2001, les antennes de collecte de Commelinges (Allinges) et de chez Bolley (Cervens) ont été réalisées. L'année 2001 verra se réaliser les antennes de collecte de Chemin de Chantrollet et de Trossy sur la commune de Le Lyaud.

Les 10 millions de francs de travaux annuels décrits précédemment seront financés par :

- le Conseil Général (40 %)
- l'Agence de l'Eau.
- la taxe d'assainissement sera facturée en application du principe consommateur-payeur.

C'est pourquoi dès que votre habitation sera raccordable, vous serez redevable de cette taxe qui figurera sur votre facture d'eau en plus de la taxe actuelle d'eau potable. Elle s'élève pour l'année 2001 à 5,50 F/m³, mais sera révisée chaque année par le Comité Syndical.

Pour le Lyaud, les habitants des Blaves, des Moulins d'Amphion et du chef-lieu seront redevables de cette taxe dès l'année prochaine.

Cet effort consenti par chacun est indispensable pour que nos rivières retrouvent leur véritable vocation.

Pour les habitations difficilement raccordables, habitat diffus ou secteur éloigné des collecteurs structurants, le syndicat intercommunal a créé un service assainissement non collectif qui a deux missions :

Conseiller et préconiser :

Le Syndicat est chargé de l'instruction des permis de construire. Il préconise donc les dispositifs d'assainissement individuel à mettre en œuvre en fonction de la nature du sol.

Contrôler :

Une fois les travaux réalisés, le Syndicat vérifie leur conformité. Tous les 4 ans, le Syndicat vérifiera le bon fonctionnement des installations existantes (exécution des vidanges, entretien des ouvrages de traitement). Le service est financé par un forfait d'assainissement autonome perçu auprès des usagers.

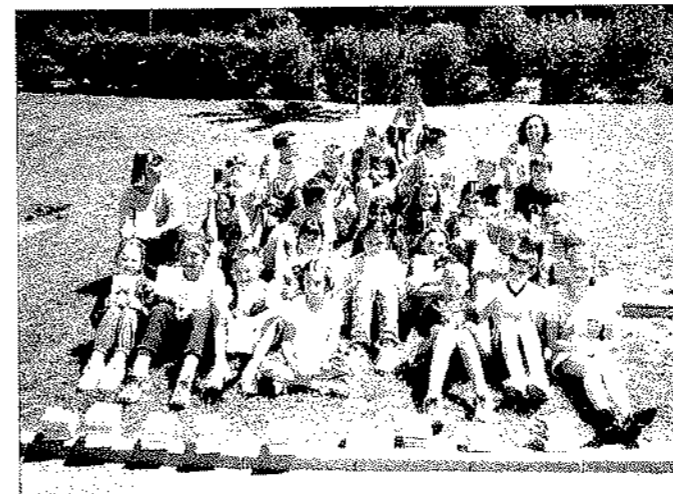
De nombreuses personnes sur la commune de Le Lyaud ont pu bénéficier de ce service de conseil et de contrôle qui a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2000.

Le contrôle de l'assainissement autonome est un complément indispensable des efforts réalisés sur les réseaux collectifs. En effet, il ne servirait à rien de réaliser des investissements coûteux si le milieu naturel restait pollué par de multiples rejets individuels non maîtrisés.

Tous ces efforts financiers et humains n'ont qu'un seul but, améliorer notre cadre de vie en protégeant l'environnement et plus particulièrement nos rivières et le lac.

Lactitia BORIE - Responsable du service assainissement.

Grand Jury CASTERMAN : bravo les enfants !



La classe de CM2 du groupe scolaire Armo-Le Lyaud.

La maison d'édition Casterman a organisé un grand jury. Nous avons lu 5 livres, nous en avons fait la critique. Nous les avons notés pour établir un classement et attribuer des notes sur 10 à chaque livre.

Casterman a donné, à égalité, un prix par département participant (en France et en Belgique). Grâce à la qualité de nos critiques, nous avons gagné le concours pour la Haute-Savoie. Le prix est la collection complète des romans Jeunesse Casterman, soit 115 livres. Chacun des élèves a reçu un livre en souvenir. Les autres resteront à la bibliothèque de l'école.

Le classement :

- 1 - Oreille déchirée 9,75/10
- 2 - Echappé sur pointes 9,5/10
- 3 - Le jeu de la vérité 9,25/10
- 4 - Où sont passées les mémés ? 7/10
- 5 - La fille du comte Hugues 5/10

ENTENTE ARMOY-LE LYAUD (abdos-fessiers, stretching)

La saison 2000/2001 s'est achevée fin juin. Deux cours hebdomadaires ont réuni deux tiers de fidèles et un tiers de nouveaux, venus partager la bonne humeur et l'entrain qui règnent dans notre association depuis sa création (1974 !).

Les séances reprendront courant septembre :

- le lundi matin de 8 h 30 à 9 h 30 - un soir de 20 h à 21 h.

Des précisions sur le choix du soir et les dates de démarrage vous seront communiquées par voie d'affiche et d'articles dans la presse régionale à la rentrée de septembre 2001.

Bonnes vacances à tous. Gardez la forme !



Fillion
PRESSE & SERVICES
presse tabac loto photo

1200 route de Noyer
74200 Allinges
Tél. 04 50 73 98 58

PHOTOCOPIES
COULEURS

PERRET-JEANNERET PH.
CHARPENTE
COUVERTURE
ZINGUERIE

Z.I. La Genevrière
74200 ALLINGES
Tél. 04 50 70 54 79
Fax 04 50 73 90 00

Entreprise Bruno BARONE

PEINTURE
PAPIERS PEINTS
PLATRERIE
REVÊTEMENTS MURS ET SOLS

469, ROUTE DE TROSSY
7420 LE LYAUD
TÉL./FAX 04 50 70 50 24



SARL P. FILLON & C. NÉPLAZ ÉLECTRICITÉ

FINÉLEC

INSTALLATION - DÉPANNAGE - SERVICES

50, rue du Centre - 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 26 30 62 - Fax 04 50 26 61 93

A.S. LE LYAUD - ARMOY



L'équipe première



L'équipe féminine



L'équipe 13 ans

LES CLASSEMENTS DE LA SAISON 2000/2001

SENIORS 1 (1 ^{re} division) :	2 ^e
SENIORS 2 (3 ^e division) :	8 ^e
FÉMININES :	7 ^e
18 ANS (2 ^e série) :	5 ^e
15 ANS (2 ^e série) :	12 ^e
13 ANS (3 ^e série) :	2 ^e
BENJAMINS (1 ^{er} niveau) :	3 ^e
POUSSINS (2 ^e niveau) :	8 ^e
VÉTÉRANS :	pas de classement

Prévue saison de transition, avec l'incorporation des espoirs, la saison 2000-2001 fut en fait une brillante saison pour l'équipe fanion avec une superbe seconde place en première division et surtout aucun match perdu lors des matchs retours. Dommage pour les cinq penaltys manqués à l'aller empêchant la montée en série supérieure. Bravo au groupe sous l'impulsion de l'entraîneur J.-P. Frossard assisté de F. Lasorsa, O. Frossard, C. Martial.

La réserve en terminant au milieu du tableau à réussi son objectif : le maintien. Mélange d'anciens et de jeunes, elle assure la continuité du club, dirigée par P. Ghio, A. Vulliez, A. Rousson. Les juniors, 18 ans, sous la coupe de C. Dilin ont obtenu une satisfaisante cinquième place. Ils sont prêts à prendre la relève.

Brillantes, les féminines pour leur deuxième année de compétition, ainsi que tous les jeunes regroupés sous l'Entente A.L.O. avec comme responsable D. Favre-Victoire.

Voilà résumé le commentaire sportif du président C. Roguier lors de l'assemblée générale remerciant également les éducateurs pour la qualité de leur travail.

Remerciements, bien sûr aux deux municipalités, dont les maires M.-P. Roguier, et D. Chaussée étaient présents, pour leur aide financière, leur soutien lors de la remise en état des deux terrains Le Lyaud et Armoiy et la mise à disposition des employés du SIVOM.

Le président souhaite pour la nouvelle saison, un comité plus participatif aux réunions (avec ordre du jour strict), la présence des joueurs de toutes catégories lors des travaux ou manifestations que le club organise.

J.-Y. Meynet, trésorier, présenta la situation comptable : finances saines mais avec l'obligation de réussir nos manifestations prévues : tournoi des jeunes, loto, fête de l'été, soirée repas, les frais fixes pour les inscriptions en championnat avec les assurances étant de plus en plus importants. Il souhaite l'uniformisation pour n'avoir qu'un seul compte à gérer. Après les interventions de J.-P. Frossard, entraîneur, et de D. Favre-Victoire, secrétaire le vote du comité fut effectué avec le départ de A. Rousson et l'arrivée de P. Vulliez, le comité directeur restant en place.

Président : Claude Roguier,
Vice-Présidents : Philippe Marclay et Felice Lasorsa
Trésorier : Jean-Yves Meynet
Secrétaire, président des Jeunes : Daniel Favre-Victoire.

Et maintenant rendez-vous fin juillet où nous vous attendons nombreux pour la fête de l'été et le loto (28/29/07). Nous comptons sur votre soutien... et bonnes vacances estivales !

L'A.S. Le Lyaud, il y a 30 ans

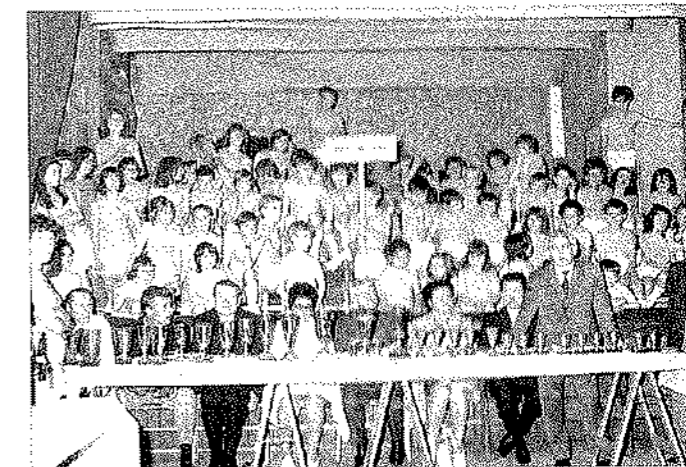
En hommage,

Henry TOUPRY vient de nous quitter. Fondateur du club de football avec Gabriel Néplaz, il fut l'entraîneur, l'animateur, le meneur d'hommes qui permit au club de gravir rapidement les échelons du football haut-savoyard. En souvenir voici les photos et titres de journaux de l'époque...

17 joueurs séniors, mais déjà une école de sports qui regroupait une cinquantaine d'adhérents qui tenteront de se reconstruire...



L'ATOUT MAITRE DE L'A.S. LE LYAUD : SON ÉCOLE DE SPORT



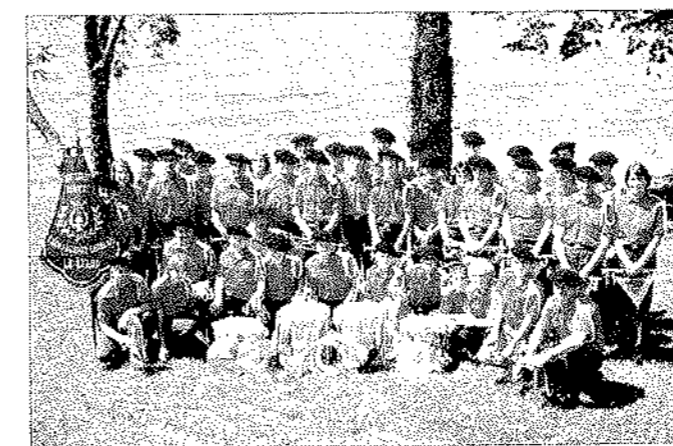
A L'A.S. LE LYAUD LES CHALLENGES OSTIER FOOTBALL 1972

Où est l'Echo du Haut-Chablais ?

Véritable institution, la plus ancienne société de notre village, la Clique est en voie de disparition par manque d'effectif, mais surtout par manque de motivation !

Que faire ? Lancer un appel aux anciens pour redonner vie à cette musique où chaque jeune du pays a porté l'uniforme. Dire aux jeunes que tout est prêt pour leur apprendre la musique et qu'ils sont cordialement invités aux répétitions. Il faut réagir, se serrer les coudes. Rendez-vous à la salle de la musique pour les festivités du 14 juillet. Merci.

Le Président



En 10 ans les rangs se sont clairsemés !



BURNAT

MATÉRIEL HÔTELIER
CHAUD ET FROID

Z.A. Les Niollets - 74140 DOUVAINE
Tél. 04 50 94 10 01
Fax 04 50 94 09 58

Entente Armoy - Le Lyaud - Orcier



Les dirigeants



Les diplômés



C'est les vacances !

Avec l'arrivée du soleil, s'arrête la saison de foot. Il faut raccrocher les crampons pour quelques semaines. Le temps de redonner un coup de jeune aux terrains, de laisser les muscles se reposer, et il faudra reprendre le chemin de l'entraînement. La fin d'une saison, c'est aussi l'heure des bilans. Sur le plan sportif, bons résultats d'ensemble dans toutes les catégories, avec une mention particulière aux 13 ans qui accèdent à la seconde série de district. Une augmentation de l'effectif, une équipe technique de plus en plus performante, sont les éléments indispensables à une telle réussite. Réussite aussi sur le plan organisation, avec un tournoi de Pentecôte exemplaire, malgré le forfait à la dernière minute de 2 équipes. La mobilisation de tous : jeunes, parents, dirigeants, et sponsors a permis l'organisation d'un tournoi qui laisse beaucoup d'envieux. Un lundi de Pentecôte intensif : à 7 heures du matin, un groupe trace les terrains, un autre installe sono et tableau de résultats, un autre termine le montage des chapiteaux et la mise en place des tables, un quatrième prépare tomates et spaghettis pour le repas, pendant que les équipes arrivent.

Des matchs toute la journée, à midi près de 450 personnes à nourrir, opération réussie en moins d'une heure. Tout l'après-midi foot, frites, saucisses, bonbons, buvette. A 18 h remise des prix, plus de 500 personnes présentes, 2 heures après (20 h), plus aucune trace, plus le moindre papier, tout est terminé, record battu sur tous les angles.

Encore bravo à tous, et merci mille fois pour ce que vous faites pour l'Entente.

Rendez-vous la saison prochaine pour relever un nouveau défi, sans oublier bien sûr, nos manifestations de l'été le 28 juillet le loto de l'été, le 29 juillet la fête de l'été et le 2 septembre pique-nique de rentrée.

Mais en attendant passez de très bonnes vacances et gare aux coups de soleil.

Vive les vacances !
D. Favre-Victoire.

Agenda des manifestations 2^e semestre

Date	Activité	Organisateur	Lieu
1/07	Fête au Village	Comité des Fêtes d'Armoy	Salle des Fêtes - Armoy
2-6/07	Stage de tennis	Tennis Club Le Lyaud	Stade Dubouloz/Le Lyaud
13/07	Retraite aux flambeaux - Bal gratuit	Commission Sports et Loisirs	Chp Dunant - Le Lyaud
14/07	Retraite aux flambeaux - Bal gratuit	Comité des Fêtes d'Armoy	Armoy
28/07	Loto	A.S. Le Lyaud-Armoy Football	Chp Dunant - Le Lyaud
29/07	Fête de l'Été	A.S. Le Lyaud-Armoy Football	Chp Dunant - Le Lyaud
2/09	Pique-nique	Entente Le Lyaud-Armoy-Orcier Football	Stade des Pins - Armoy
16/09	Fête du Temps : La Renaissance	Luce Fillon	Chp Dunant - Le Lyaud
13/10	Repas dansant	A.S. Le Lyaud-Armoy Football	Salle des Fêtes - Armoy
3/11	Ronde des jeunes	Association Sports et Loisirs	Le Lyaud
4/11	Course pédestre des Hermones	Association Sports et Loisirs	Le Lyaud
10-11/11	Exposition Artisanale	Foyer Rural Culturel Armoy-Le Lyaud	Salle des Fêtes - Armoy
17/11	Loto	Association des Parents d'Élèves	Salle des Fêtes - Armoy
Décembre	Repas des Aînés du Village	Commission des Aînés du village	S. Paroissiale - Le Lyaud
31/12	Soirée Privée de la St-Sylvestre	Entente Le Lyaud-Armoy-Orcier Football	Salle des Fêtes - Armoy

Pascal Saillet
ramoneur

NETTOYAGE
CHAUDIÈRES ET FOURNEAUX
ENTRETIEN DE TOITURES

74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 73 90 24



RENAULT

s.a.r.l. Armoy Garage

Agent

Les Combes - Armoy
Tél. 04 50 73 95 09 - Télécopie 04 50 70 56 80
Mécanique - Carrosserie
Dépannage nuit et jours fériés : tél. 04 50 87 90 68

**DOMINIQUE
SERVAES**
Artisan Bijoutier

476, Route des Devants
74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 73 95 79

GAEC Les Deux Savoies



Producteurs de Reblochons et Abondances fermiers
Ferme du GAEC des 2 Savoies
90 Rte de Trossy - 74200 Le Lyaud - Tél. et Fax 04 50 70 57 19

**Maçonnerie
Lassauzet Gilles**

105, RUE DU SANJHON
74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 73 90 79
Fax 04 50 70 58 38

F. GALLAY T.V.

REPARATION T.V. - POSE D'ANTENNES

Tél. 04 50 70 56 99

Lotissement Les Rierets
74200 LE LYAUD

Foyer Rural Armoy-le Lyaud - Section Théâtre



Le 21 avril dernier la troupe théâtrale "Les Mots dits", section adultes, donnait une première représentation dans la salle des fêtes d'Armoy.

Le public nombreux, a semble-t-il passé une très bonne soirée si l'on en juge par l'hilarité générale, notamment lors de la prestation de François Gallay en travesti plus vrai que nature !!!

Fort de cette expérience réussie, la troupe s'est ensuite produite à Anthy et à La Forclaz. Le 22 avril, c'était le tour de la troupe des jeunes des "Mots Dits" qui se produisait à Armoy pour une première fort applaudie par un public enthousiaste. Elle a ensuite joué à Brenthonne, Allinges, et Orcier. Félicitations à ces acteurs en herbe déjà talentueux. Et un grand merci au public toujours plus nombreux et chaleureux !

A l'année prochaine, parole de "Mots Dits"!
Luce Fillon

GOUTTE DE VIE

**DONNEZ VOUS DE LA PEINE...
DONNEZ DE VOTRE VEINE**

45... c'est le nombre (très petit) de dons enregistrés pour la collecte du 2 mai dernier, alors qu'à la même date en 2000, 72 personnes avaient fait la démarche de venir donner leur sang.

Le comité de Goutte de Vie s'interroge sur cette baisse toujours constante : 52 dons en janvier, 45 en mai... Que va-t'il se passer en août, période au combien sensible vu le nombre d'accidents de la route et du besoin en sang qui en découle ?

Il faut faire taire les mauvaises langues qui estiment que donner son sang est un acte bénévole, et qu'il est inadmissible que les établissements de transfusion vendent des poches aux patients !!! Le traitement d'une poche a un coût (analyses, transformation, stockage...), le personnel ne travaille pas pour la gloire mais pour un salaire, l'essence du camion n'est pas gratuite... C'est la Sécurité Sociale qui fixe le prix d'une poche de sang et les établissements n'ont pas d'autre choix que de se plier à cette décision. Vous, les anciens donneurs évincés pour raison médicale, sachez que désormais il vous est possible de donner votre sang qui servira pour la recherche et la fabrication de réactifs de laboratoire. Ne négligez pas la portée de ce geste dont dépend l'avancée médicale et le progrès de la médecine.

Merci tout de même au "noyau" de fidèles toujours présents, aux jeunes qui ont fait l'effort de venir, à ce jeune couple nouvellement installé sur la commune et qui estime qu'il faut participer aux activités du village. L'ensemble du Comité est à la fois découragé et en colère face à ce désengagement, mais il n'est pas question de baisser les bras dans ce combat pour la vie.

Mais nous ne savons plus que faire pour vous mobiliser, vous sensibiliser, vous sortir de votre léthargie, vous tirer de devant votre télévision, vous sortir de votre cocon d'individualisme et vous faire penser parfois aux autres.

Faut-il vraiment attendre d'avoir un parent, un ami, impliqué dans un accident pour étudier la question ? Alors nous faisons encore et toujours appel à chacun de vous.

Mercredi 1^{er} août 2001 et mercredi 31 octobre 2001, au camion, devant la salle de musique du Lyaud de 18 h à 20 h.

Pour plus de renseignements, Goutte de Vie, tiendra un stand lors de la Fête de l'été, avec l'aimable autorisation de l'A.S. Le Lyaud-Armoy, organisateur de cette journée. N'hésitez pas à venir nous rendre une petite visite. Vous aurez la possibilité de déposer une promesse de don pour une prochaine collecte. Le Comité

Club «Rencontre»

C'est reparti ! Mais toutes les semaines, le jeudi de 14 h à 17 h, à l'exception des mois de juin, juillet, août. Vous les amateurs de belote, scrabble, rummikub ou caquette, vous êtes cordialement invités à nous rejoindre.
Renée Inglin - Tél. 04 50 73 92 11 et Ginette Gautron - Tél. 04 50 73 91 73

BEL & MORAND
T.P.
403 E, route de la Gare
Z.I. MÉSINGES
74200 ALLINGES
Tél. 04 50 17 08 00 • Fax 04 50 17 08 01

PARTNER CHAUFFAGE

BAZZANI Jean-Pierre et BURNICHON Yves

Contrat d'entretien chaudières fioul et gaz
Dépannage, installation et remplacement

275, rue du Sanjhon - 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 70 58 81 - Fax 04 50 70 50 68

MEYNET J. SARL

Terrassements - Travaux publics - VRD

CHAMPANGES - 74500 EVIAN
Tél. 04 50 73 44 49 - Fax 04 50 76 21 20

ARMOY DISTRIBUTION

Tout pour la vaisselle
Equipement culinaire
Location vaisselle

34, avenue des Vallées - THONON
Tél. 04 50 83 09 35

**GAILLARD
OUTILLAGE**

VENTE - LOCATION - RÉPARATIONS

Tél. 04 50 26 21 00 - Fax 04 50 26 19 69
18, chemin des Tissottes
74200 THONON



électricité générale
tous travaux de terrassement
le spécialiste de l'éclairage public
et des transformateurs

sarl **ÉLECTRICITÉ
& TRAVAUX PUBLICS DEGENÈVE**

Le Seytroux - 74470 LULLIN
Tél. 04 50 73 81 64 - Fax 04 50 73 86 80

PETITJEAN
Christophe

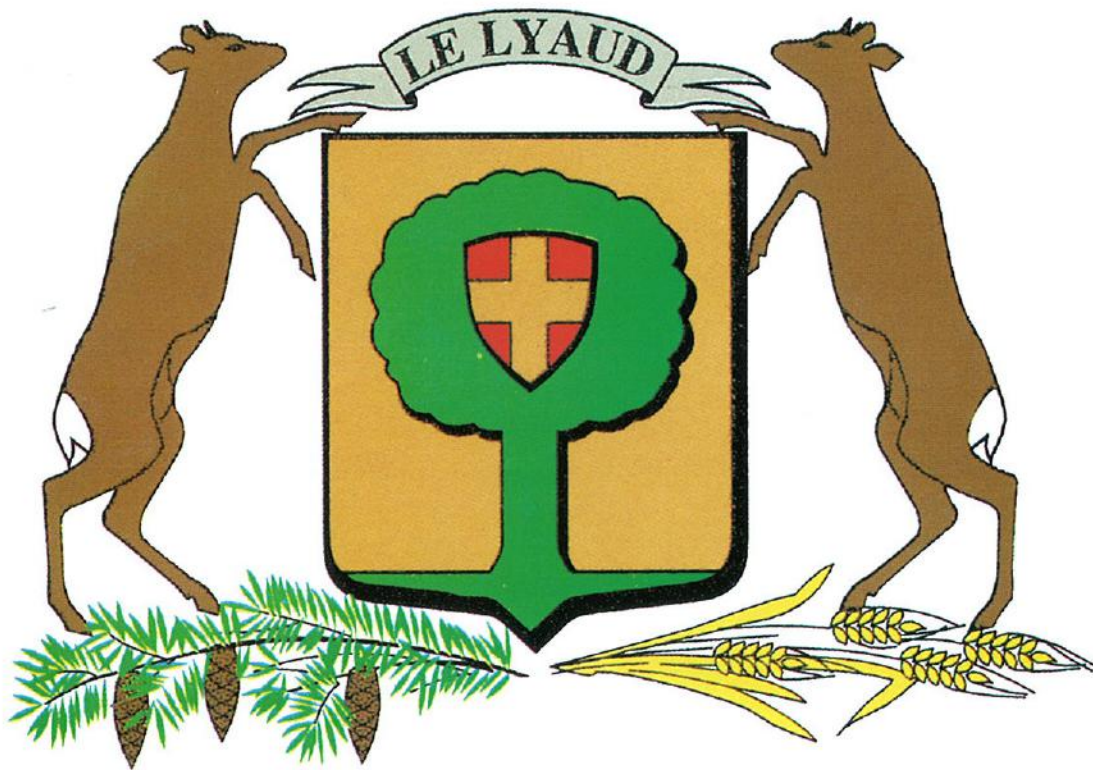
Artisan
Ferblantier

247, chemin des Chevrys 74200 Le Lyaud
Tél/Fax 04 50 73 99 68 - Port. 06 08 82 60 14

ATELIER D'ARCHITECTURE

louis lazareth
jean-paul morin
alain vagnon

16, avenue des Vallées
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. 04 50 71 17 19 - Fax 04 50 26 69 47



*Blason : «D'Or au tilleul de Sinople, chargé d'un écusson de gueules à la croix d'or»
Supports : deux chevreuils saillants, au naturel, posés sur des branches de sapin et épis de blé.*